

Flash Accueil

Le journal d'information à destination des
accueillant(e)s autonomes,
maisons d'enfants,
haltes accueil

Avril 2010 - n°4





Dans ce numéro:

EDITO

3

AU QUOTIDIEN

Etablir et consolider une relation de confiance avec les familles 4

SANTE

Le repos du tout-petit: un moment important pour son développement 6

JURIDIQUE

Renouvellement des Comités subrégionaux 8

La déduction des frais de garde 9

ZOOM SUR...

Accueillir la différence? 10

ACTUALITE

Tapis puzzle pour enfants, faut-il s'inquiéter? 12

RECETTE

Poisson d'avril! 13

AGENDA

14



Ce qui nous unit...

Quel que soit son domaine de compétence, le dénominateur commun entre nous est assurément l'enfant et son bien être. Pour ce faire, la mise en place de relations de confiance entre les différents partenaires contribue à la réussite de cet objectif et permet d'établir des échanges dans un climat serein et constructif. Il ne s'agit pas nécessairement de partager des convictions ou des principes éducatifs identiques, mais davantage de mettre en œuvre une communication mutuelle respectueuse des particularités de chacun et de l'intérêt de l'enfant.

Dès lors, c'est sous l'optique du partenariat que ce numéro du Flash accueil se décline:

Partenariat entre les milieux d'accueil et les agents de l'ONE :

il s'inscrit à la fois dans une perspective générale d'accompagnement des pratiques au sein des milieux d'accueil et de vérification de la conformité aux normes et réglementations. Ceci implique évidemment un questionnement constructif et une relation de confiance entre l'ONE et les pouvoirs organisateurs.

Partenariat entre le milieu d'accueil et les parents :

il est indispensable de favoriser ces échanges afin d'assurer la transition entre l'espace familial et l'espace d'accueil. Cette continuité, ainsi garantie, permet l'équilibre et l'épanouissement de l'enfant. A titre d'exemple, le respect des rythmes du sommeil de l'enfant, essentiel à son développement, est à respecter tant par les parents que par le milieu d'accueil.

Partenariat entre le Comité subrégional et le secteur de l'accueil :

cet organe de décision représente un partenaire de choix. En effet, le Comité délivre notamment les autorisations aux milieux d'accueil et développe des liens avec les autorités locales et les services du secteur en vue d'une coopération efficace. Attention, ne confondons pas le Comité subrégional avec l'administration subrégionale qui comprend l'équipe des agents de l'ONE au sein d'une subrégion.

Partenariat entre le milieu d'accueil et son réseau local :

des liens productifs peuvent être tissés entre la structure d'accueil et son environnement socioculturel (actions autour de la lecture, sensibilisation au théâtre et à la musique,...) et professionnel (partenariat entre les accueillants en vue de participer à une formation commune,...).

Nous pensons que la conjugaison de ces différentes collaborations concoure au sentiment d'appartenance à une profession. Elle optimise aussi les conditions de développement de la qualité.

Marie-Paule BERHIN
Responsable du Département Accueil



Etablir et consolider une relation de confiance avec les familles



Que signifie «aller à la rencontre des parents» dès les premiers contacts et au quotidien tout au long du séjour? Comment favoriser un dialogue entre accueillant(e) et parents centré sur un intérêt partagé pour l'enfant? Le travail avec les familles invite les professionnel(le)s à aborder ces questions ...

Pour pouvoir s'épanouir, se développer à son rythme, entrer en relation et s'ouvrir au monde qui l'entoure, le tout-petit a besoin de sécurité psychique, c'est-à-dire avoir la certitude de pouvoir compter sur un adulte disponible et bienveillant à son égard.

Devant cette nécessité, le(la) professionnel(le) doit à la fois préserver le lien que l'enfant a avec ses parents et établir un lien avec cet enfant sans faire «comme» les parents: de manière à procurer à l'enfant le sentiment d'être unique et apprécié tel qu'il est.

Pour les parents, il n'est jamais facile de laisser son enfant aux soins d'une autre personne, de partager avec elle des responsabilités éducatives. Au travers de l'accueil, émergent des enjeux de «partage de territoire» où peuvent naître des sentiments de compétition qui amènent les parents à s'interroger: «mon enfant va-t-il se souvenir de moi si je le laisse à quelqu'un d'autre? L'accueillant(e) ne va-t-il(elle) pas devenir plus important(e) à ses yeux?» Il importe de prendre en compte le vécu des parents qui peut s'exprimer de différentes manières: déni (faire comme si le fait de déposer leur enfant ne leur faisait rien), envahissement de l'espace d'accueil, agressivité parfois, ...

Le rôle de l'accueillant(e) est donc particulièrement complexe: être disponible, bienveillant(e), à l'écoute de tous tout en intervenant dans la relation du parent et de son enfant seulement lorsqu'il(elle) y est invité(e), et en permettant aux parents de parler de leur ressenti.

Le fait pour l'enfant de sentir entre son parent et la personne qui prend soin de lui une complicité, un accord, de repérer des gestes et des attitudes de coopération, contribue à créer sa base sécurisante.

Laisser une place à la famille dès les premiers contacts.

Dès la première rencontre, il y a une véritable «confrontation» de différentes manières de faire, de «cultures», chacun devant progressivement s'ajuster l'un à l'autre.

Accueillir signifiera prendre du temps, prévoir le cadre de la rencontre en veillant à ne pas être dérangé(e) par un coup de téléphone, en planifiant une plage horaire où l'on est réellement disponible.

Dans ces premiers moments, il importe de laisser la place à l'expression des parents, entendre «leur» projet: leurs souhaits, leurs craintes, la manière dont ils s'y prennent avec leur enfant, ce qui est important pour eux, pour leur enfant...

Comment, également, dans ces moments de rencontre si importants, envisager de faire découvrir progressivement aux parents le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur qui donnent le cadre de l'accueil et précisent les choix éducatifs? Plusieurs accueillant(e)s ont fait le choix de ne présenter que les grandes lignes du projet aux parents, de les inviter à reprendre le projet chez eux pour le lire à leur aise et de revenir avec leurs questions quand ils le souhaitent...

Le fait d'échanger avec les parents et de centrer les échanges sur ce que vit l'enfant à la fois dans le milieu d'accueil et la maison est l'un des ingrédients essentiels à la relation. Dire spontanément aux parents de Noé, par exemple, qu'il a rampé pour attraper un objet les mettra beaucoup plus à l'aise que s'ils doivent eux-mêmes «tirer les vers du nez» de l'accueillant(e) ...

Des outils peuvent alimenter ces échanges comme «le cahier de vie» où parents et accueillant(e) racontent des morceaux de vie de l'enfant... Celui-ci peut être illustré par des photos, des textes, d'autres objets reflétant la vie de l'enfant dans le lieu d'accueil...

Ce cahier renforce les échanges quotidiens... même s'il ne doit en aucun cas les remplacer! Grâce à des supports comme les photos, les vidéos, les parents peuvent visualiser concrètement leur enfant qui s'épanouit dans un autre environnement que celui de la sphère familiale, le voient en train de rire, jouer, s'amuser avec d'autres enfants...

Quelques autres conditions nécessaires ...

Pour créer et consolider une relation de confiance avec les parents, l'accueillant(e) peut mettre en place d'autres conditions, que nous n'allons ici que citer, sans les développer:

- *Organiser une réunion annuelle avec les parents (obligation légale)*
- *Garantir la confidentialité*
- *Distinguer espace privé et espace professionnel*
- ...

Flash accueil n°2, «L'importance des transitions quotidiennes», Lucia Pereira.

Le lien qui unit parents et enfant est d'un tout autre type que celui qui se construit entre l'accueillant(e) et chacun des enfants accueillis. Donner un petit nom à l'enfant est chargé de sens aux yeux des parents, mais n'a pas lieu d'être dans le milieu d'accueil. De la même manière, assurer le bien-être de l'enfant en dehors de la famille nécessite des conditions toutes particulières qui ne doivent pas être nécessairement reproduites en famille: l'accueillant(e) arrive dans la vie de l'enfant à un moment donné pour une durée limitée. Il(elle) est lié(e) aux parents par un contrat d'accueil qu'il(elle) s'engage à remplir au mieux pendant l'absence du parent. Cela n'enlève rien au fait qu'il(elle) construit consciemment et avec chaleur ce lien sécurisant pour l'enfant.

Stéphanie Blaffart
ONE - Agent conseil

Pascale Camus
ONE - Conseillère pédagogique





Le repos du tout-petit: un moment important pour son développement



La période du repos est aussi importante pour le jeune enfant que celle du repas ou du jeu : elle permet de récupérer de la fatigue physique et nerveuse. Elle sert aussi à la mise en place des connexions neuronales dans le cerveau et favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage.

Quelques mots sur le sommeil du jeune enfant

Dans le ventre de sa mère, l'enfant dort 95 % du temps. Un bébé né à terme dort environ 16 à 17 h par 24 heures, tout en sachant qu'il existe de «gros et de petits dormeurs». Le sommeil du tout-petit est différent du sommeil de l'adulte et du grand enfant qui comporte plusieurs cycles de sommeil (environ 2 heures) «s'enchaînant» pour former une longue période de sommeil. Entre 6 mois et 1 an, l'évolution du bébé lui permet de diminuer le temps de sommeil diurne et d'augmenter le temps de sommeil nocturne.

Alors que l'adulte entre dans l'endormissement par du sommeil lent, le bébé s'endort en sommeil agité. Le bébé «tombe» littéralement endormi. Pendant la phase de sommeil agité, il peut avoir des mouvements qui ne durent pas plus de 15 à 20 secondes, comme bouger les membres, ouvrir les yeux, voire sourire. Lorsque l'enfant est dans cet état, l'adulte pense parfois qu'il est réveillé, lui parle, et ainsi risque d'interrompre son «vrai» sommeil. Le fait d'attendre avant d'intervenir près de l'enfant en comptant 15-20 secondes peut aider à ne pas perturber l'installation des cycles.

Reconnaître les signes de fatigue

Même si l'on peut noter quelques signes assez caractéristiques clairs, comme les bâillements, l'activité plus ralentie, les difficultés d'attention, chaque enfant

exprime la fatigue à sa façon au travers de signaux, parfois discrets (par exemple frottements d'une partie du visage).



Une connaissance de l'enfant par l'observation quotidienne permet de mieux identifier ses besoins. Si l'on passe à côté des signaux, l'enfant ne se rendormira qu'au «train» de sommeil suivant! Le pleur ne peut pas être considéré comme un signal. Quand l'enfant pleure, il est bien tard pour intervenir.

Echanger avec les parents sur les habitudes particulières d'endormissement, les intérêts de l'enfant, les rituels connus de l'enfant à la maison (bercement, literie personnalisée, objets valorisés par la culture familiale, etc.) est précieux pour adapter sa manière de faire, en veillant à contrôler tout jugement de valeur.

Mettre en place des rituels de mise au lit


Le bébé s'endort quand il se sent en sécurité. D'où l'importance de réfléchir à ce qui peut faire repère pour chaque enfant et aux facteurs d'une ambiance détendue (lumière plus diffuse, ton de la voix plus bas,...), à un environnement pas trop stimulant...

Quand le bébé est très jeune, il a parfois besoin de ce qui lui rappelle la vie intra-utérine: être regroupé, besoin d'être contenu,... Un sac de couchage est souvent utile à cette fin. La proximité, la présence de l'adulte avec qui l'enfant a un lien fort est essentielle.



Ce moment privilégié de relation dont chaque enfant pourra bénéficier à son tour, où l'accueillante se rend disponible «rien que pour lui», l'aide à se laisser aller vers le sommeil. Des repères comme les mêmes gestes, toujours dans le même ordre, au même rythme, sont importants. Il y a lieu de distinguer rituels de mise au lit et conditions d'endormissement.

Le bébé devrait être autonome pour le passage de l'état de veille à celui de sommeil. Ce qui implique de le quitter quand il est encore éveillé et de s'assurer que lors d'un micro-éveil (entre deux cycles de sommeil), il n'aura besoin de rien qu'il ne peut retrouver seul.



Pour les tout-petits, les parents pourront laisser la nacelle en guise de lit, c'est seulement au-delà de 6 mois que la nacelle (différente du couffin) n'est plus utilisée ou en fonction de la taille de l'enfant. Le matelas est ferme, chaque enfant dispose de sa literie.

Il est bien clair qu'aucun animal ne peut avoir accès au lieu de sommeil. Les locaux réservés au repos sont aérés de manière régulière.

Quelque soit l'âge de l'enfant, le lit doit être investi comme un lieu de sécurité et ne doit jamais être une menace ou une punition. La mise au lit n'est pas un moyen pour résoudre une difficulté de gestion d'un comportement d'enfant vu comme ingérable.

Des situations où la surveillance doit être encore renforcée

Le moment de sieste doit toujours être surveillé de manière régulière, cela implique plusieurs passages dans la chambre. Ceci permet à l'enfant de sentir une sécurité suffisante que pour se laisser aller au sommeil.

Quand les enfants sont habitués, ils ne se réveillent pas à l'entrée de l'adulte.

Le sommeil est à prendre en considération avec beaucoup d'attention car les tout-petits peuvent courir des risques d'accidents durant cette période. Certains facteurs «fragilisent» le nourrisson: des mesures simples peuvent assurer plus de sécurité durant son sommeil.

Quand, par exemple, un enfant rentre dans le milieu d'accueil après une période de maladie, ou vient d'arriver après une familiarisation... Laisser le bébé dormir dans les pièces où l'on vit permet de lui apporter une vigilance accrue et une plus grande sécurité. Un espace de repos est alors délimité de manière à être protégé des incursions des autres enfants.

Attention: Enfin, il importe de compléter ce point de vue sur la période de repos par celui d'un médecin, car certains troubles du sommeil sont étroitement liés à une pathologie médicale. Cet aspect fera l'objet d'un autre article dans un prochain Flash accueil.

Pascale CAMUS et Laurence MARCHAL,
ONE - Conseillères pédagogiques

Stéphanie BLAFFART et Patricia COLLARD,
ONE - Agents conseil





Renouvellement des Comités subrégionaux

Lorsqu'une accueillante, une maison d'enfants, une halte accueil sollicite une autorisation de l'ONE ou introduit une demande particulière, l'instance habilitée à prendre la décision d'octroi ou de refus est le COMITÉ SUBRÉGIONAL.

Le Comité subrégional de chaque subrégion est composé de neuf membres, nommés par le Conseil d'Administration de l'ONE. Leurs candidatures sont proposées par des institutions et des services actifs dans le secteur de l'enfance et de la gestion publique. Il ne s'agit donc pas de fonctionnaires de l'Office. Parmi ses membres, figurent au moins un représentant de milieux d'accueil, un représentant du pouvoir organisateur d'une consultation et un médecin. Ils sont nommés en fonction de leurs compétences dans les matières de l'enfance ou dans les aspects juridiques ou budgétaires.

Quel est le rôle du Comité subrégional ?

C'est au Comité subrégional que revient la décision d'autoriser ou non la création d'un milieu d'accueil, de maintenir ou non cette autorisation en cas de non-respect ultérieur de la réglementation, de statuer sur une demande de dérogation à la capacité d'accueil ou à la limite d'âge du personnel des milieux d'accueil.

Ces attributions sont exercées en étroite collaboration avec les agents de l'ONE (coordinateur(trice)s accueil, agents conseils,...) et dans un esprit d'accompagnement des pouvoirs organisateurs.

Et concrètement ?

Le Comité subrégional se réunit en moyenne une fois par mois pour examiner chaque dossier comprenant les documents utiles du milieu d'accueil, les avis des professionnels consultés (agents de l'ONE, médecin, ...) ainsi que l'avis communal, si nécessaire.

Le Comité va vérifier si les conditions fixées par la réglementation en vigueur en matière de qualité de l'accueil, de formation, d'infrastructures,... sont respectées en fonction de la demande introduite.

Le Comité subrégional prend alors une décision motivée d'octroi ou de refus d'autorisation. Dans ce dernier cas, le Comité subrégional demandera au milieu d'accueil de se mettre en conformité dans un délai de 30 jours si certaines conditions ne sont pas remplies, comme un règlement d'ordre intérieur non conforme ou un espace extérieur non clôturé en bordure d'une voie rapide...

En cours d'activité, les conditions de fonctionnement du milieu d'accueil sont évaluées. Le Comité est sollicité, par exemple, lors d'une demande d'augmentation de capacité. Le cas échéant, le Comité met en demeure un milieu d'accueil afin qu'il remédie, par exemple, à l'insuffisance de personnel ou à des conditions de sécurité non rencontrées malgré les demandes de l'agent de l'ONE. Le Comité subrégional peut suspendre de manière préventive ou retirer l'autorisation d'un milieu d'accueil, si les circonstances ou des faits graves le justifient.

Par conséquent, le Comité subrégional joue un rôle central pour les milieux d'accueil non subventionnés dans la mesure où il lui appartient de prendre des décisions importantes pour le fonctionnement de ces structures.



Brigitte MARCHAND
Responsable de la Direction MANS
et de la Direction de la
Coordination accueil

La déduction des frais de garde d'enfants

Depuis la fin du mois de février, l'ONE a délivré à l'ensemble des milieux d'accueil, subventionnés ou non, l'attestation fiscale de frais de garde d'enfants pour la période d'imposition 2010 (revenus 2009).

A l'aide de ce document officiel, les parents pourront bénéficier d'une déduction de 11,20€ par jour pour chaque enfant accueilli durant l'année 2009 au sein de votre milieu d'accueil.

Le cadre I du document atteste que la structure d'accueil est agréée, subsidiée, contrôlée ou, dans le cas des milieux d'accueil non subventionnés, autorisés par l'ONE. Quant au cadre II, complété par vos soins, celui-ci doit refléter la situation de fréquentation de l'enfant accueilli. En cas d'erreur, les parents peuvent solliciter un correctif, si nécessaire.

A noter que vous avez l'**obligation** de compléter ce document et de le fournir aux parents, en vertu de l'article 18bis de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil, l'arrêté «Milac». De plus, nous insistons sur le fait que vous conserviez chaque document original dans votre dossier administratif dans le cas d'un contrôle par votre administration fiscale.

En cas de perte du document ou si celui-ci ne vous aurait pas été adressé, nous vous invitons à réclamer un duplicata auprès de nos services au 02/542.15.72 ou, par courriel, à l'adresse mans@one.be.

Enfin, pour toutes questions relatives à la fiscalité, nous vous invitons à prendre contact avec le Call-Center du Service Public Fédéral Finances au 02/572.57.57. Une permanence y est organisée du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00. En outre, une brochure spécialement dédiée à la déduction des frais de garde d'enfants peut-être téléchargée ou commandée via le site: www.minfin.fgov.be ou à l'adresse suivante:

Service Public Fédéral FINANCES
Service Communication
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33 bte70
1030 BRUXELLES

Extrait de l'arrêté «Milac» :

(...) **Tout milieu d'accueil complète les attestations fiscales transmises par l'Office afin de permettre aux parents de bénéficier de la déduction à l'impôt des personnes physiques (...)**

Ronny DEPETTER
Noémie DUBOIS
ONE - Service MANS



Accueillir la différence?

L'accueil est un droit pour tous les enfants. Aussi, un pas supplémentaire est franchi puisqu'un partenariat a récemment vu le jour entre l'ONE et l'AWIPH.

L'objectif est à la fois de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap et de créer un partenariat solide et durable entre les deux institutions en vue de favoriser au maximum l'inclusion sociale de ces enfants dans tous les milieux d'accueil (collectif et familial ordinaire) reconnus par l'ONE.

Accueillir des enfants porteurs de handicap en milieu d'accueil ordinaire.

Cela fait de nombreuses années que l'ONE mène une réflexion sur l'ouverture des milieux d'accueil «ordinaires» aux enfants à besoins spécifiques. Le code de qualité de l'accueil précise d'ailleurs que «Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant les besoins spécifiques, dans le respect de leur différence».

Le contrat de gestion énonce aussi, qu'«en vue de mieux répondre aux besoins des familles, l'Office poursuit, sur base du code de qualité de l'accueil, l'accompagnement et le soutien des projets d'accueil d'enfants à besoins spécifiques par les milieux d'accueil classiques».

En accueillant un enfant différent, le milieu d'accueil s'engage à apporter une attention particulière qui bénéficiera à l'ensemble des enfants accueillis. Cette démarche est une invitation à augmenter la qualité d'accueil globale.

Tous les milieux d'accueil sont-ils adaptés à accueillir tous les enfants porteurs de handicap?

En effet, chaque cas étant différent, cela demande des adaptations particulières. Il faut savoir que pour près de 70% d'enfants à besoins spécifiques, l'accueil ne nécessite pas des adaptations trop importantes. Par ailleurs, comme pour tout enfant, il est demandé de fournir un certificat médical attestant du fait que l'enfant peut

fréquenter un milieu d'accueil collectif ordinaire. Ceci étant, nous ne visons pas l'accueil «à tout prix», il faut bien entendu que l'équipe soit partante, que le lieu soit adapté aux besoins spécifiques de l'enfant

L'accueil est un droit pour tous les enfants, quels que soient ses besoins spécifiques. Quand il y a une demande de la part des parents, il y a lieu de réfléchir ensemble parents, professionnels et partenaires sur les conditions d'accueil à mettre en place et qui tiennent compte à la fois de l'enfant et du groupe.

sans porter préjudice aux autres enfants. Cependant, afin de sortir de la logique d'exclusion, à priori, nous souhaitons que la réflexion autour de l'accueil de ces enfants soit préalable à la requête. Néanmoins, lorsque la demande est là et que la réflexion autour de l'accueil de l'enfant mène à un refus, il devra être motivé et ce, dans l'intérêt de l'enfant. Pour l'accompagnement de cette réflexion, tous les milieux d'accueil ont été mis au courant des différentes possibilités et aides mises en place par les dispositifs.

Quels sont ces dispositifs?

En Wallonie, 9 projets sont subventionnés par la Région via l'AWIPH. Ils sont à la disposition de tous les types de milieux d'accueil «classiques». Ils ont pour missions de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap en cherchant avec le milieu d'accueil les meilleures solutions.

Ces aides sont multiples et spécifiques à chaque dispositif. Il existe des aides:

- à la réflexion pour faire évoluer les représentations;
- à l'élaboration de projet d'accueil spécifique;
- à la réflexion portant sur l'aménagement de l'espace, de l'organisation;
- à la constitution et la mise en place d'un réseau autour de l'enfant en milieu d'accueil;
- à l'octroi d'un renfort à l'équipe, le temps d'une formation, ou un soutien à l'heure des repas,...

Ces initiatives ne proposent donc pas la même chose, mais leur intervention est gratuite pour le milieu d'accueil et n'engendre aucun coût supplémentaire pour les enfants.

Rôle de l'ONE

Pour mener à bien cette action, il est essentiel de soutenir, d'accompagner les équipes des milieux d'accueil collectifs, ainsi que les accueillantes à domicile, pour que cette mixité puisse être enrichissante pour tous les enfants. Ainsi, l'Office, via ses agents de terrain (Coordinatrice(teur)s accueil, Agents conseil et Conseillers pédagogique), peut apporter son soutien afin que l'offre d'accueil soit de qualité, que les besoins de l'enfant soient effectivement couverts et que l'accueil en milieu ordinaire soit en adéquation avec ses besoins.

Pour obtenir les coordonnées des dispositifs travaillant dans votre Province, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Coordinatrice(teur) accueil ou votre Agent conseil. Les coordonnées figurent également sur le site de l'AWIPH à cette adresse http://www.awiph.be/AWIPH/projets_nationaux/petite_enfance/petite+enfance.html

Hanane Ismaïli,
ONE - Gestionnaire projet -
Intégration d'enfants porteurs de handicap
dans les milieux d'accueil





Tapis puzzle pour enfants, faut-il s'inquiéter?

Les dalles de puzzle géantes qui servent de tapis de jeu aux bébés peuvent émettre des composés organiques volatiles potentiellement dangereux pour la santé.

Ces composés sont le formamide, l'acétophénone, l'ammoniac, le 2-phényl-2-propanol.

Sur 9 modèles vendus dans notre pays et étudiés par Test-Achat, tous contiennent un ou plusieurs de ces solvants. Ces substances chimiques (dont l'éthylène vinyle acétate, dont la caractéristique est d'être élastique et d'absorber les chocs) servent à les assouplir, à modifier l'odeur liée aux composants utilisés ou simplement à leur donner leurs jolies couleurs.

La toxicité de ces solvants est bien établie et des seuils de sécurité ont été fixés pour la plupart.

La concentration des composés volatiles peut être mesurée dans un échantillon d'air mais également au moyen d'un appareil portable fonctionnant à l'aide de cellules électrochimiques qui permet de déterminer avec précision la source du polluant (www.sami.be).

Ces produits peuvent provoquer des irritations de la peau, des muqueuses et des yeux et aggraver des manifestations allergiques, mais surtout ils sont suspectés d'interférer avec le système immunitaire. Certains, comme le formamide (présent dans 8 des 9 modèles testés), font partie des substances CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction). Ce dernier est d'ailleurs interdit dans la nouvelle version de la directive européenne sur la sécurité des jouets. Celle-ci entrera en vigueur dans le courant de l'année 2010...

Les emballages de ces tapis de dalles peuvent eux aussi contenir des substances toxiques puisqu'ils ne sont pas considérés comme jouets.

Suivant le principe de précaution, il conviendrait donc:

- De choisir un tapis assez épais et solide contenant peu ou pas de substances dangereuses (lire la notice reprenant la composition et les instructions de sécurité).
- D'utiliser le tapis selon les directives du fabricant. S'il est mentionné qu'il ne convient pas aux enfants de moins de 3 ans, il n'est probablement pas conforme aux règles plus strictes des articles pour bébés.
- Après déballage, de le laisser aérer pendant plusieurs semaines (minimum 15 jours) dans un endroit inaccessible aux enfants.
- De stocker l'emballage en dehors des pièces de vie des enfants.
- Éviter d'utiliser ce type de tapis dans les espaces intérieurs confinés, de renouveler l'air régulièrement.
- De le remplacer immédiatement si des fragments s'en détachent (usure).

Dr Sonck
ONE - Conseillère pédiatre



Poisson d'avril !



Manger du poisson deux fois par semaine, oui... mais pourquoi? Vers quels poissons se tourner? Comment les préparer?

Chez l'adulte comme chez l'enfant et le nourrisson, il est recommandé de consommer du poisson deux fois par semaine et ce, en alternant poisson gras et poisson maigre. En effet, au-delà de la variété alimentaire que cela apporte au repas, les poissons sont aussi sources d'éléments faisant généralement défaut dans l'alimentation. En plus des protéines, ils apportent aussi de bonnes graisses (famille des oméga 3), de l'iode et du fer.

Poisson gras? Maigre?

Vers quels poissons se tourner? Ils conviennent aussi bien aux enfants qu'aux adultes, soyez cependant vigilants à la présence d'arêtes. D'un point de vue nutritionnel, on classe généralement les poissons en deux familles selon leur teneur en graisses. Ainsi on distingue les poissons gras¹ et les poissons maigres². Cependant, certains poissons sont dits «mi-gras» (la truite et les sardines).

Rappelez-vous que les besoins en graisses des enfants sont plus élevés que ceux des adultes! Ne soyez donc pas réticent à proposer des poissons gras aux enfants; les bonnes graisses apportées par ceux-ci sont indispensables à leur croissance.

Pêche ou élevage? L'origine, pêche ou élevage, n'influe pas sur la qualité nutritionnelle du poisson.

Frais? En conserves?... On déplore ces dernières années une diminution du nombre de poissonneries au profit des rayons de grandes surfaces. Mais, pourquoi se limiter au poisson frais? Aujourd'hui on trouve le poisson sous différentes formes: en conserve,

en surgelé, en plats préparés, séché et/ou fumé... Hors du poisson frais, nous vous conseillons de privilégier, pour vos propres préparations, du poisson en conserve «au naturel» (thon, sardines, maquereau,...) ou du poisson surgelé «nature». En plus de leur apport nutritionnel comparable au poisson frais, ces modes de conservation garantissent une sécurité bactériologique.

Comment le préparer?

En papillote, à la vapeur, à l'eau, au court bouillon, au four, au four à micro ondes... Autant de techniques de cuisson simples et rapides, que d'idées de préparations. Sachez qu'une cuisson courte conserve plus de saveurs et de qualités nutritionnelles qu'une cuisson trop longue. Pensez aux aromates pour agrémenter vos plats: hareng au fenouil, aubergines aux anchois agrémentées d'origan, raie aux herbes (ciboulette, persil, estragon...), pavés d'églefin à l'aneth,...

Petits conseils pratiques...

- Pensez à ajouter à votre liste de courses des poissons en conserves et surgelés.
- Privilégiez les préparations maison.
- Comme le poisson est moins rassasiant que la viande, pensez à accompagner les plats de poissons de féculents comme le riz ou les pâtes.
- Rappelez-vous les quantités recommandées par jour: 15 à 20g avant 1 an et environ 50g à 4 ans.
- Laissez libre cours à votre imagination quant à l'utilisation des aromates.
- Pensez à intégrer les poissons au menu et à les varier, afin d'habituer les enfants dès le plus jeune âge à la saveur du poisson et d'ainsi développer leurs goûts.

Nathalie Claes et Mélanie Burton
ONE - Diététiciennes
Nelly Panière, stagiaire en diététique

¹ hareng, anchois, maquereau, thon, saumon
² églefin, raie, roussette, sole, perche du Nil, lieu noir, merlan, colin, cabillaud



Agenda



17 et 18 mai 2010

«Les émotions dans la relation d'aide»

Organisé par Parole d'enfants

Où: Palais des Congrès de Liège

Info: Association Parole d'Enfants
info@parole.be - Tél.: 04/223.10.99

18 mai 2010 de 9h-16h30

«Ces Enfants qui nous bousculent. Comment les accueillir avec qualité?»

Intervenants: Jean Epstein, psychosociologue
Violaine Van Cutsem, psychothérapeute familiale
et directrice du Triangle à Bruxelles

Où: Auditorium Renée de Cooman Hôpital André Vésale
Rue de Gozee 706-6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL

Info: FILE - mail: fileasbl@skynet.be - Tél: 02/210.42.83

20 mai 2010 de 09h30-13h

«Professionnels-parents, amis ou ennemis?»

Organisé par ISBW (Intercommunale sociale du Brabant wallon)

«...l'expression «lieux de garde» s'est transformée en «lieux d'accueil». N'y a-t-il pas un paradoxe à devoir être à la fois «professionnel(le)» et «accueillant(e)» et ce tant vis-à-vis des enfants que des parents?

Intervenant: Philippe Beague, psychologue et psychanalyste
Président de la Fondation Françoise Dolto

Où: Service Formation – ISBW – rue de Gembloux 2 à 1450 Cortil-Noirmoint

Info: www.isbw.be – Tél.:081/622.740 ou 749 – Email: formation@isbw.be

31 décembre 2010

Réunions à destination des milieux d'accueil non subventionnés
organisées par la Fedaje - Le sommeil (24 septembre 2010 à 20h)
- Simulation de premier secours et soins dans une structure d'accueil

Lieu: Vottem

Info: FEDAJE– Tél. 085/51.38.00 - Email: secretaire@fedaje.be



Ont collaboré à ce numéro:

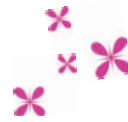
Marie-Paule BERHIN
Stéphanie BLAFFART
Mélanie BURTON
Pascale CAMUS
Nathalie CLAES
Patricia COLLARD
Ronny DEPETTER
Noémie DUBOIS
Hanane ISMAILI
Laurence MARCHAL
Brigitte MARCHAND
Nelly PANIERE
Thérèse SONCK

**Remerciements
au Comité d'accompagnement**

Mise en page et Graphisme
Ronny DEPETTER
Noémie DUBOIS

Journal d'information diffusé en
1500 exemplaires

Pour tout renseignement et suggestion
mans@one.be
02/542.12.48 ou 15.72



D/2010/74.80/08



Éditeur responsable:
Benoît PARMENTIER
chaussée de Charleroi 95
1060 BRUXELLES
☎: 02/542.12.11

